

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20221121-006****du 21 novembre 2022****n°006****page 1/5****EXTRAIT :****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 81**

PRESENTS (69) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, J. MARECOT, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E.MICHEL (suppléante M. FAVREAU), A. NOEL, P. BIGOT, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J.SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSSE, F. SOURIAU, G. FAUGEROUX (suppléante de P. AZILE), C. MICHAUD, V. DESIRE, L. DUFFAULT, Lydie BARBOTTIN C. PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) : Maryse LAVRARD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGUL donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Bernard BIET donne pouvoir à Franck BONNARD
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Michel DROIN
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Hubert PREHER donne pouvoir à Jannie MAREQUOT
Jean-Michel MEUNIER donne pouvoir à Corinne FARINEAU
Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Françoise BRAUD
Thomas BAUDIN donne pouvoir à Sophie GUEGUEN
Bénédicte de COURREGES donne pouvoir à Hindeley MATTARD
Nathalie MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à Antoine BRAGUIER

EXCUSES (1) : Valérie LEAU

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**OBJET : Actualisation des tarifs de location de matériel et de travaux divers de collecte et de traitement des déchets-Année 2023**

La Communauté d'Agglomération est sollicitée pour des prestations de collecte et de traitement des déchets. Les prestations font intervenir du matériel et du personnel de la collectivité.

Les producteurs de déchets non ménagers sont acceptés à titre payant en déchèteries.

En juillet 2004, la Communauté d'Agglomération a mis en oeuvre un service payant de collecte des déchets verts à domicile pour les personnes à mobilité réduite (personne seule sans moyen de locomotion, personne handicapée, personne âgée de plus de 70 ans).

Depuis le 1er octobre 2006, la Communauté d'Agglomération a mis à disposition des usagers, à titre payant, des composteurs.

Depuis le 1er janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a mis en oeuvre un quai de transfert de déchets. La collectivité est en mesure de proposer cette solution à d'autres producteurs pour réduire leurs coûts de transports de déchets.

Depuis le 1er juillet 2013, la Communauté d'Agglomération a mis à disposition des usagers un service payant de collecte à domicile des déchets encombrants pour les personnes à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20221121-006****du 21 novembre 2022****n°006****page 2/5**

mobilité réduite (personne seule sans moyen de locomotion, personne handicapée, personne âgée de plus de 70 ans).

Depuis le 30 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault met à disposition de ses communes membres, des associations etc. des éco-cups afin de réduire les déchets produits lors des manifestations organisées sur leur territoire et de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets. Le transport et le nettoyage des éco-cups sont réalisés par les utilisateurs. La perte ou la détérioration des éco-cups sont refacturées par la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé :

– de ne pas augmenter le tarif de vente des composteurs, de frais de perte de cartes de déchèteries, de frais de perte de gobelets réutilisables.

– de créer des tarifs pour les professionnels, administrations de Grand Châtellerault et Hors Grand Châtellerault relatifs aux dépôts de déchets plastiques et de plâtre.

– pour le reste, d'appliquer une augmentation sur les autres tarifs afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement en appliquant les coûts réels. Les augmentations sont liées à des surcoûts conjoncturels (coût du transport, inflation...) et à une sous évaluation antérieure. Le taux de 4,3% correspond au taux d'inflation actuel.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II-3 des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, notamment la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération n°18 du conseil communautaire du 19 mars 2007 relative aux tarifs de facturation en déchèteries des déchets des professionnels domiciliés hors Communauté d'Agglomération.

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 17 septembre 2012 relative à l'instauration du tarif de la redevance spéciale,

VU la délibération n°10 du conseil communautaire du 3 décembre 2012 relative au tarif de mise à disposition du quai de transfert de déchets de Nonnes pour l'année 2013,

VU la délibération n°12 du 23 juin 2014 relative aux tarifs de mise à disposition des composteurs collectifs,

VU la délibération n°17 du 22 novembre 2021 relative à l'actualisation des tarifs de location de matériel et de travaux de collecte et de traitement des déchets pour l'année 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs horaires de frais de main d'œuvre et de location de matériel

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20221121-006****du 21 novembre 2022****n°006****page 3/5**– d'actualiser les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023

DÉSIGNATION UNITÉS	UNITÉS	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2022	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2023	ÉVOLUTION
1/ MATÉRIEL * (sans chauffeur) Benne à ordures ménagères Multilève 26 T	Heure Heure	83,92 € 119,37 €	219,45 € 352,80 €	+161 % +196 %
2/ MAIN D'OEUVRE	Heure	21,12 €	21,55 €	+2 %
3/ COLLECTE DECHET VERTS RDV	Sac 50 L Fagot**	4,47 €	4,66 €	+4,3 %
4/ DECHETERIES				
PARTICULIERS <u>Pneumatiques</u>				
CATEGORIE A : ☞ Tourisimes, camionnettes, motos, scooters, quads, pneus 4x4 petits agraires (roues directrices)	Unité	4,90€	5,00 €	+20 %
☞ Pneus sur jantes	Unité	4,90 €	10,00 €	+104 %
☞ Pneus souillés	Unité	6,92€	10,00 €	+45 %
CATEGORIE B : ☞ Poids lourds, engins légers de manutention, remorques agricoles	Unité	36,44 €	38,01 €	+4,3 %
☞ Pneus sur jantes ou souillés	Unité	43,89 €	45,78 €	+4,3%
CATEGORIE C : (de 60 à 130 Kgs) ☞ Agraires (roues motrices), Travaux Publics, engins moyens de manutention	Unité	60,91 €	63,53 €	+4,3%
☞ Pneus sur jantes	Unité	89,91 €	93,78 €	+4,3%
☞ Pneus souillés	Unité	75,54 €	78,79 €	+4,3%
CATEGORIE D : Génie civil, ☞ engins lourds de manutention, Agraires (roues motrices) Travaux Publics	Unité	259,35 €	270,50 €	+4,3%
☞ Pneus sur jantes	Unité	316,86 €	330,48 €	+4,3%
☞ Pneus souillés	Unité	259,35 €	270,50 €	+4,3%

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20221121-006****du 21 novembre 2022****n°006****page 4/5**

CATÉGORIE G : ☞ Bandage (pneus pleins), chenilles caoutchouc	Unité	618,36 €	644,95 €	+4,3%
PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS GRAND CHÂTELLERAULT Gravats Tout Venant Déchets Verts Polystyrène expansé Déchets de bois Plastique dur Plâtre	M₃ M₃ M₃ M₃ M₃ M₃ M₃	22,13 € 14,56 € 14,56 € 6,09 € 9,15 € 0,00 € 0,00 €	119 € 150 € 21 € 23 € 50 € 15 € 126 €	+438 % +930 % +44 % +278 % +446 % nouveau tarif nouveau tarif
PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS HORS GRAND CHÂTELLERAULT Gravats Tout Venant Déchets Verts Polystyrène expansé Déchets de bois Plastique dur Platre	M₃ M₃ M₃ M₃ M₃ M₃ M₃	41,86 € 28,00 € 28,00 € 11,58 € 17,67 € 0€ 0€	238 € 300 € 42 € 46 € 100 € 30 € 252 €	+ 469 % + 971 % +50 % +297 % +466 % nouveau tarif nouveau tarif
5/ COMPOSTEURS*** Modèle individuel en plastique Modèle individuel en bois Modèle collectif en bois	Unité Unité Unité	15 € 20 € 30 €	15 € 20 € 30 €	+0 % +0 % +0 %
6/ MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE TRANSFERT DE NONNES* Ordures ménagères, emballages, déchets verts ou verre	Tonne	19,32 €	24,08 €	+25 %
7/ COLLECTE DECHETS D'ENCOMBRANT	M₃ <1M₃	31,83 € 15,92	33,20€ 16,60 €	4,3% 4,3 %
8/ REDEVANCE SPECIALE	Litre	0,028 €/l	0,079 €/l	168%
9/ PERTE DE GOBELETS REUTILISABLES Lors de prêt aux utilisateurs	Unité	1€ / unité	1€ / unité	0%
10/ CARTES DE DECHETERIES SUPPLEMENTAIRES	Unité	15€ / unité	15€ / unité	0 %
11/ TARIF ACCES USAGERS HORS TERRITOIRE	Habitant	35,97 €	36,88 €	4,3 %

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20221121-006

du 21 novembre 2022

n°006

page 5/5

** prix unitaire comprenant le coût d'utilisation du matériel et le coût de traitement des déchets la mise à disposition fera l'objet d'une convention.*

*** à volume égal au sac de 50 l.*

**** Premier équipement ou renouvellement (composteurs de plus de 5 ans, bio-sceau de plus de 2 ans)*

Vote : Adopté à la majorité

POUR :

CONTRE : 2 P. BARAUDON et P.BAZIN

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr